République Démocratique du Congo
MINISTERE DES FINANCES
Comité Technique de Suivi et d'évaluation des Réformes
CTR

CANEVAS[1] DE RAPPORT DU PROGRAMME REDD+

Période du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020

Table des matières

1. Données clés du programme REDD+ 2
2. Résumé exécutif (maximum 1 page) 3
3. Brève présentation du programme 4
4. Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2020 5
5. Etat d'avancement des résultats du Programme 7
6. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 11
7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 11
8. Exécution financière 14
9. Gestion participative 16
10. Termes transversaux 19
    10.1. Gouvernance 19
    10.2. Genre 20
    10.3. Peuples Autochtones 20
    10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 20
    10.5. Respect de normes environnementale et sociale 20
    a) Etude d'impact environnementale et sociale 21
    b) Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes 22
11. Gestion des risques 24
12. Illustration narrative spécifique 26
    12.1. Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l'implication des concessionnaires agricoles et des villageois 26
13. Modalités de suivi 31
14. Révisions programmatiques (le cas échéant) 31
15. Auto-évaluation du programme 32
16. Difficultés rencontrées et mesures prises 34
17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 35
18. Conclusion et recommandations 35

[1] Ce canevas proposé par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d'Exécution (AE) des programmes financés par le FONAREDD.

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ALE	Agence Locale d'Exécution
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARG	Conseil agricole rural de gestion
CLD	Comité Local de Développement des villageois
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COP	Conférence des Parties
COPACO	Confédération Paysanne du Congo
COPIL	Comité de pilotage
DDD	Direction du Développement Durable
DHR	Direction Horticulture et Reboisement
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
ENABEL	Agence Belge de Développement/Belgian Development Agency
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
ETEP	Equipe Technique d'Exécution du Projet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTCR	Groupe de Travail Climat REDD+
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
MEDD	Ministre de l'Environnement et Développement Durable
OP	Organisation Paysanne
PAMs	Politiques et mesures
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PLE	Partenaire Local d'Exécution
PSGRN	Plan simple de gestion des ressources naturelles (niveau de village)
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
SENASEM	Service National des Semences
SNSA	Service National de Statistique
TdR	Termes de référence
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt
WWF	World Wildlife Fund

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	PIREDD Kwilu Réf. du Programme (le cas échéant): AMI no 15
Numéro de référence du Programme/MPTF	00113547
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Localité : Province du Kwilu / PIREDD
Partenaires de mise en œuvre	Ministère provincial de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) / Ministère provincial de l'Agriculture (MINAGRI) / ONG locales (à préciser) / Japan Forest Technology Association (JAFTA)
Organisations participantes	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Budget du Programme (USD)	Contribution du Fonds: 3 999 200 USD Contribution de agence (JICA): 3 389 287 USD TOTAL: 7 388 487 USD
Durée totale programme (mois):	60 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy):	22 février 2018 / 10 juillet 2018
Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):	21 décembre 2018
Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):	Date de lancement officiel : 01 janvier 2019 Démarrage effectif : Avril 2019
Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)	31 décembre 2023
Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)	31 mars 2024
Décaissements au 30/06/2020	513.690 USD (CAFI 187.700 JICA 325.990 USD)
Dépenses globales (USD) au 30/06/2020	Total 1.244 mille USD（CAFI 251 mille USD, JICA 993 mille USD）
Taux de consommation de la 1ère tranche (1ère tranche : 3.168.041 USD)	7,9%
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	Nom : Ichiro MIMURA Titre : Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department Organisation participante: Japan International Cooperation Agency (JICA) Addresse e-mail: Mimura.Ichiro@jica.go.jp

2. Résumé exécutif (maximum 1 page)

Le PIREDD Kwilu est mis en œuvre pour une durée des cinq ans à partir d'avril 2019, et un an et deux mois se sont écoulés depuis son lancement à la fin de juin 2020.

Pour sa première année de mise en œuvre, le PIREDD Kwilu a commencé par le recrutement du personnel tant administratif que technique, dès le mois d'avril 2019. Après le recrutement le projet a procédé à l'installation effective des bureaux à Kinshasa et à Kikwit, signature de convention de collaboration avec des ONG qui sont partenaires d'exécution et que le projet a mises en disposition pour l'opération effective en novembre 2019.

Le 1er comité de pilotage (CoPIL) s'est tenu en juillet 2019 et un atelier d'explication avec les services techniques et autres parties prenantes provinciaux en décembre pour partager d'informations et promouvoir le dialogue avec le gouvernement provincial. En plus, le 6 décembre 2019, le gouverneur provincial et le représentant du bureau de la JICA en RDC ont signé un mémorandum de collaboration dont un accord fondamental sur la participation des services techniques provinciaux et la modalité de base de sa participation sont mentionnés.

Au premier semestre de l'année 2020, principalement les activités suivantes ont été réalisées :

(1) **Mise en place du groupe de travail au niveau provincial pour préparer le plan d'action REDD+ provincial**

Le groupe de travail a été mis en place pour créer une base afin d'élaborer le plan d'action REDD+ provincial en impliquant les parties prenantes provinciales et renforcer leurs capacités. Le groupe de travail envisage une structure future dans laquelle le gouvernement provincial jouera un rôle actif pour la promotion de REDD+ dans le but de favoriser l'appropriation des parties prenantes provinciales et de renforcer leurs capacités à travers la mise en œuvre du PIREDD Kwilu.

(2) **Mise en œuvre des activités des villages/concessions dans la phase de test**

En tant que phase de test d'activités avec des villages et des concessions, les activités d'agroforesterie étaient mises en œuvre dans les 33 villages (environ 290 ha en total) et les 21 concessions/fermiers (environ 150 ha en total) (Voir le document annexe 5 Zones d'intervention de la phase de test). En plus dans ces villages a commencé le processus d'élaboration d'un plan simple de gestion des ressources naturelles (PSGRN). Sur la base de l'expérience et des enseignements tirés des activités des villages/concessions dans la phase de test, les outils techniques (ébauche) ont été créés (voir le document annexe 7, partie I-VI).

(3) **Activités liées à la sauvegarde**

Une réunion de coordination en matière de sauvegardes a eu lieu en novembre 2019 avec le FONAREDD, au cours de laquelle les matières liées à la sauvegarde considérées importantes par le FONAREDD ont été constatées.

Partant des résultats de cette réunion, le PIREDD Kwilu a décidé d'élaborer, (1) une évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux (en complétant l'identification des éléments à être endommagés) (2) un plan d'engagements sociaux et environnementaux (en basant sur les critères de la Banque Mondiale), ainsi que (3) un plan de gestion environnementale et sociale fondé sur (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière. Les documents (ébauche) relatifs aux considérations environnementales et sociales et à la sauvegarde sont présentés dans les documents annexes 8 à 10.

3. Brève présentation du programme

Table 1 Brève présentation du programme

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu
Objectifs généraux	
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	***Résultat 1 :*** Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie
	Résultat 2 : La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3.000 ha dans l'activité d'agroforesterie
	Résultat 3 : Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	***Résultat 4 :*** Les revenus monétaires médians augmentent d'au 10% moins dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet
Objectifs spécifiques 1	
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	***Résultat 5 :*** Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé
	Résultat 6 : Plan d'action REDD+ provincial est approuvé
	Résultat 7 : Plan de développement au niveau d'ETD est établi
	Résultat 8 : Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé
	Résultat 9 : Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie
	Résultat 10 : Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué
	Résultat 11 : Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie
Objectifs spécifiques 2	
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	***Résultat 12 :*** Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune
	Résultat 13 : Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières
	Résultat 14 : Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan
	Résultat 15 : Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière
Objectifs spécifiques 3	
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	***Résultat 16 :*** Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées
	Résultat 17 : 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens
	Résultat 18 : Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois
Objectifs spécifiques 4	
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	***Résultat 19 :*** Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine
	Résultat 20 : affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales

Les activités du premier semestre 2020 sont menées dans le contexte décrit au 2. Résumé exécutif.

4. Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2020

Table 2 Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen

Effets (résultats liés à l'objectif global)	Activités	Avancement en 2020	Taux de réalisation (%)
Evitement de la déforestation et séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie Augmentation de revenus en pourcentage	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, arbres fruitiers, manioc, etc.)	• Les reboisements d'agroforesterie étaient réalisés dans les 33 villages (environ 290 ha en total) et les 21 concessions/fermiers (environ 150 ha en total). • Ces effets manifesteront à mesure que les activités progresseront.	9%

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Avancement en 2020	Taux de réalisation (%)
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD			
Le plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Elaboration du Plan d'Action REDD+ au niveau provincial	• Le concept et la méthodologie ont été partagés avec les parties prenantes. • La 2ème session du groupe de travail pour préparer le plan d'action de REDD provincial a été tenue.	15%
Le plan de développement au niveau de ETD est établi	Elaboration du Plan de Développement pour chaque entité décentralisée du Kwilu (secteurs et villes, au total 49 entités)	Les informations concernées ont été collectées et les connaissances sur la situation de terrain a été approfondies.	5%
Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé et d'un PGRN revalidé	Implication des CARG dans la réalisation des activités du projet	• A travers la participation au CoPIL, des informations concernant le PIREDD Kwilu sont partagées avec les CARG. • Des concertations avec les parties prenantes seront entamées à partir de 2020.	3%
La structure provinciale pour faire le suivi de l'application des politiques et mesures REDD+ et les incorporer au SNSF est établie	Identification des agents/techniciens du ministère provincial de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	• La conception de base a été présentée et expliquée aux parties prenantes provinciales. • Le gouvernement provincial a signé le «mémorandum de collaboration» qui indique officiellement la modalité de participation des services techniques provinciaux.	5%
Le renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application des politiques et mesures REDD+ et leur incorporation au SNSF est effectué	Formation des techniciens du ministère provincial de l'environnement, l'agriculture et du développement rural et fourniture de l'équipement	• Il a été procédé à la signature d'un « mémorandum de collaboration » avec le gouvernement provincial, document justifiant la participation des parties prenantes provinciales. • La formation sur REDD+ dans le groupe de travail susdit a été réalisée.	8%

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Avancement en 2020	Taux de réalisation (%)
Le guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi	Adaptation du plan d'investissement REDD+ au niveau provincial du Kwilu	• Sur la base du résultat des enquêtes par interview menées auprès des parties prenantes, il a été élaboré un projet du schéma de déroulement des activités, qui constitue la base des directives techniques. • Les procédures pour l'élaboration du PSGRN (avant-projet) ont été préparées. • Les formulaires d'enregistrement des visites et des PV (avant-projet) ont été préparés. • Le guide de mise en œuvre de l'enquête sur l'état des lieux (avant-projet) a été préparé. • Le formulaire de convention entre le chef de terre et le CLD pour la sécurisation foncière a été préparé. • Le formulaire d'un mémorandum entre le CLD-Projet (avant-projet) a été préparé.	15%
Objectif spécifique 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessions/fermiers propriétaires et des paysans			
Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers	Pour la phase de test, un mémorandum de coopération a été signé avec 21 concessions et la plantation agroforestière d'environ 150 hectares a été réalisée en mars-avril 2020.	7%
Les concessions créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agroforestières	Mise en défens des plantations réalisées par les concessions/fermiers	Un mémorandum de coopération comprenant la mise en défens a été signé. Pour l'agroforesterie de 150ha ci-dessus, la mise en défens sera réalisée.	3%
Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans	Pour la phase de test, la plantation de l'agroforesterie d'environ 290 ha a été réalisée en mars-avril 2020.	10%
Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agroforestières	Mise en défens des plantations réalisées par les paysans	Un mémorandum de coopération comprenant la mise en défens a été signé. Pour l'agroforesterie de 290 ha ci-dessus, la mise en défens sera réalisée.	3%
Objectif spécifique 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois			
Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	- Formation, équipement et motivation des techniciens des OP - Mise en place des pépinières par les OP	À travers le processus de formation du consensus villageois dans la phase de test, les OP ont été redynamisés et les expériences et les leçons ont été capitalisées. La redynamisation sera continuée.	10%

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Avancement en 2020	Taux de réalisation (%)
250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux	Mises en défens des forêts	Dans les villages de la phase de test, le PSGRN est préparé. A travers le PSGRN, les lambeaux forestiers seront protégés.	5%
Un contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Signature des contrats de charbonnage	Idem	2%
Objectif spécifique 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)			
Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Émission d'une heure chaque semaine par les radios rurales	Cette activité devrait démarrer au second semestre 2020. Les TdR pour sensibilisation à la radio ont été préparés.	3%
Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles dans les lieux stratégiques, en langues locales	Pose des panneaux de communication	Cette activité devrait démarrer au second semestre 2020. Les TdR pour sensibilisation par la pose des panneaux ont été préparés.	3%

5. Etat d'avancement des résultats du Programme

Le tableau suivant montre la situation actuelle de la réalisation des indicateurs des résultats indiqués dans le "Cadre des résultats" du document de programme.

Actuellement, le projet est en train de mener un pré-test de l'enquête de référence (ligne de base) en utilisant un formulaire d'enquête qui rassemble les informations relatives aux indicateurs du cadre de résultats. Sur la base du résultat de ce pré-test, ce formulaire sera modifié afin d'être utilisé pour l'enquête de ligne base dans la phase d'exécution qui sera commencée à la deuxième partie de l'année 2020.

Table 3 Cadre de résultats du programme

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Cibles 2020	Résultats	Commentaire
				3è année	5è année			
Objectifs généraux								
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	***Résultat 1*** Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie	Superficie en ha introduite dans l'agroforesterie	0	5.000	5.000	1.800	440	Programmé : Test 120 ha + 2020 saison A 1680 ha. 440 ha réalisées dans la phase test. Les réalisations de la saison A 2020 sont dérangées par le COVID 19
	Résultat 2 La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3.000 ha dans l'activité d'agroforesterie	Quantité de carbone séquestré en ton-C	0	118.870	223.710	0	0	Pas d'effet escompté jusque-là.
	Résultat 3 Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie	Superficie en ha atténuée	0	1.000	1.250	0	0	Pas d'effet escompté jusque-là.
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	***Résultat 4*** Les revenus monétaires médians augmentent d'au moins 10% dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet	Revenus des ménages et fermiers	à établir au début du projet	5%	10%	0	0	Pas d'effet escompté jusque-là.
Objectifs spécifiques 1								
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	***Résultat 5*** Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé	Cadre de concertation multi sectoriel	0	1	1	0,5	0,2	Cadre de CoPIL, le mémorandum de collaboration entre le gouvernement provincial du Kwilu et la JICA et Groupe de Travail pour le Plan d'action REDD+ provincial
	Résultat 6 Plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Plan d'action REDD+ provincial	0	1	1	0,5	0,2	Groupe de Travail pour le Plan d'action REDD+, mis en place
	Résultat 7 Plan de développement au niveau de ETD est établi	Plan de développement au niveau d'ETD	0	30	30	15	0	Activité non pas encore réalisée à cause du COVID-19.
	Résultat 8 Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Nombre de CARG actif et PGRN revalidé	0	30	30	10	0	Activité non pas encore réalisée à cause du COVID-19

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Cibles 2020	Résultats	Commentaire
				3è année	5è année			
	Résultat 9 Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie	Nombre de techniciens affectés	0	60	60	20	0	Activité non pas encore réalisée à cause du COVID-19
	Résultat 10 Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué	Nombre d'agent (technicien) formé et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d'incorporer au SNSF	0	0	60	30	0	Activité non pas encore réalisée à cause du COVID-19
	Résultat 11 Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie	Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu	0	1	1	0,5	0.2	Le projet a commencé à préparer des brouillons de la description de certains thématiques du guide technique.
Objectifs spécifiques 2								
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	***Résultat 12*** Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune	Ha cultivés	0	2500	2500	900	150	Programmé : Test 60 ha + 2020 saison A 420 ha Réalisé : 150 ha à l'étape test
	Résultat 13 Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Ha de mise en défens	0	203	209	75	12	Programmé : Test 5 ha + saison A 2020 35 ha Réalisé : 12 ha à l'étape test
	Résultat 14 Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan	Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans	0	2500	2500	900	290	Programmé : Test 60 ha + 2020 saison A 420 ha Réalisé : 290 ha à l'étape test
	Résultat 15 Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière	Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défense	0	203	209	75	25	Programmé : Test 5 ha + saison A 2020 35 ha Réalisé : 25 ha à l'étape test

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Cibles 2020	Résultats	Commentaire
				3è année	5è année			
Objectifs spécifiques 3								
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	***Résultat 16*** Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	Nombre des OP opérationnelles	250	250	250	90	33	Programmé : Test 6 + saison A 2020 42 Réalisé : 33 à l'étape test
	Résultat 17 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens	Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers	0	150	250	90	33	Programmé : Test 6 + saison A 2020 42 Réalisé : 33 à l'étape test
	Résultat 18 Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans	0	0	250	0	0	Activité non pas encore réalisée.
Objectifs spécifiques 4								
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	***Résultat 19*** Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Nombre de diffusion d'une heure	0	720	1.200	360	0	Demarrage prévu au septembre 2020
	Résultat 20 affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques	0	300	500	150	0	Activité non pas encore réalisée.

6. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Table 4 Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme

No.	Indicateur	Cibles	Sources de vérification	Fréquence de reporting	Progrès réalisé	Observation
2	Nombres de plans de développement provincial	1	Les rapports et les plans eux-mêmes	à la fin de l'année 2021		Le Plan d'action REDD+ provincial sera élaboré à travers des plusieurs séances du groupe de travail.
	Nombres de plans de développement d'ETD (secteurs)	30		Avant juin 2022		
	Nombres de plans de développement de terroir	4		Avant juin 2022		
4	Superficies mises en défens	418 ha	Rapports projet	Chaque année		On mentionnera dans le rapport annuel.
5	Superficies en agroforesterie de savane	5.000 ha	idem	Chaque année	440 ha	Résultat de la phase de test dont la mise en œuvre d'agroforesterie de 500 ha était programmé dans le 1er CoPIL tenue à juillet 2019.
9	bénéficiaires directs paysans	2.500	idem	Chaque année	330 (33 villages)	Il est estimé que 10 ménages/village x 250 villages
10	bénéficiaires fermiers	250 fermiers	idem	Chaque année	21 fermiers	
14	Augmentation des revenus des bénéficiaires directs par type de cibles (paysans fermiers, femmes, PAP)	5%	Enquête sur les revenus des ménages, de référence et annuelles	Avril 2022		
		10%	idem	Avril 2024		

Le guide de mise en œuvre de l'enquête sur l'état des lieux (avant-projet) susmentionné a été préparé. L'enquête sur l'état des lieux est conçue pour obtenir les données de base permettant de faire le suivi-évaluation sur les résultats du Projet et la réalisation des objectifs du Projet ainsi que pour collecter les informations sur l'évaluation de PAMs (politiques et mesures).

Actuellement, un pré-test du guide d'enquête est en cours pour les villages participants dans la phase de test. Le guide d'enquête sera finalisé sur la base des résultats du pré-test, et une enquête de référence (ligne de base) sera menée dans les villages cibles au début des activités de la phase à grande échelle, qui débutera dans la seconde moitié de 2020.

7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Table 5 Progrès vers les Jalons de la LOI

Période de Janvier 2020 à Juin 2020					
N°	**Descriptif du Jalon**	**Objectifs**	**Progrès accomplis**	**Points d'attention particulière**	**Solutions proposées**
1	**Foncier rural** Jalons intermédiaires décembre 2018 a. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.	Sécurisation des concessions d'agroforesterie	Sur la base du résultat de l'identification précise des propriétaires de terre (concession) d'agroforesterie, le projet a élaboré un modèle de la convention entre Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement).	- Le droit de propriété de terre d'agroforesterie. - Implication de l'autorité provinciale (affaire foncier et cadastre) dans le processus de sécurisation de terre.	Signature de convention entre le chef de terre et le CLD avec la présence de l'autorité provinciale en tant que témoin.
2	**Gouvernance :** Jalons intermédiaires décembre 2018 a. Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés d'ici la fin du 1er trimestre de l'année suivante ; b. Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés ; c. Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la	La prise en compte de la dimension participative et transparente des activités (processus) réalisées avec le PIREDD KWILU	- Publication de rapport semestriel - Redynamisation des organisations paysannes - Signature du "Mémorandum de collaboration" entre le Gouvernement provincial du Kwilu et la JICA qui est élément essentiel pour obtenir la participation des autorités provinciales. - Afin d'élaborer le plan d'action REDD+ provincial, le projet et le gouvernement provincial ont créé le groupe de travail multisectoriel et ont lancé une série d'ateliers participatifs.	- Elaboration du mécanisme de gestion de plainte propre au PIREDD KWILU - Elaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Renforcement des capacités et implication des services techniques provinciaux	- Finalisation du mécanisme de gestion de plainte propre au PIREDD KWILU en élaboration - Accorder la priorité aux activités en rapport avec les politiques pour la mise en conformité des terres d'agroforesterie déjà mise en valeur pendant la campagne teste. - Renforcement des capacités des services techniques grâce à la participation au groupe de travail - Mise en place du suivi des activités PIREDD Kwilu par les services techniques - Mise en œuvre du suivi par les membres du CoPIL

	transparence, la recevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+.				
	Aménagement du territoire : Jalon 2020 Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés.	Elaboration du PSGRN au niveau du village afin de matérialiser l'utilisation rationnelle des terres en milieu rural	- Formulation d'un guide méthodologique pour l'élaboration du PSGRN au niveau des villages en tenant compte des ressources naturelles et forestières, du régime foncier, des besoins d'utilisation des ressources naturelles et des droits de la population rurale.	- Évitez de générer des conflits au sein du village et entre les villages adjacents dans le processus de préparation et de réalisation du PSGRN.	- Assurer la participation des personnes impliquées et la transparence dans le processus de délimitation des limites du village et dans la décision d'affectation de terre
	Agriculture : Jalon 2018 Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage.	Une large diffusion de technologies agricoles durables	- Pendant la période de janvier à juin 2020 (la phase de test), le projet a introduit l'agroforesterie de 290 ha dans les villages et 140 ha dans les concessions, comme une forme d'agriculture durable.	- Dans la phase de mise en œuvre à grande échelle, l'agroforesterie doit être exécutée dans le cadre du PSGRN pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles du village dans l'ensemble.	- Dans la procédure des activités au niveau des villages proposés par le projet, le PSGRN sera préparé, avant la mise en œuvre des activités d'agroforesterie, y compris l'affectation des terres pour l'agroforesterie, l'identification des zones à protéger, etc.

8. Exécution financière

a) Niveau de décaissement du PTBA 2020

Le tableau 5 montre l'état d'avancement du PTBA approuvé lors du 2ème CoPIL en février 2020 au premier semestre 2020.

Table 6 Taux de décaissement du Programme

Objetif specifique	TOTAUX (budget 5 ans)	% par rapport à budget 5 ans	Total prévisionnel (affectation) 2020	Total consommé jesque le mai 2020	avancement en % 2020
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	482.300	6,5	199.570	8.900	4
Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	1.814.800	24,6	322.857	106.300	33
Objectifs spécifiques 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	222.500	3	71.200	-	
Objectifs spécifiques 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	68.000	0,9	17.000	-	
Total budget des activités (OS1 a OS4) (CAFI+JICA)	2.587.600	35,0	610.627	115.100	19
Budget administratif					
0.1. Personnel	1.840.200	24,9	385.800	267.600	69
0.2. Equipement	352.350	4,8	23.400	9.400	40
0.3. Matériels pour l'agroforesterie	1.145.000	15,5	384.160	53.100	14
0.4. Fonctionnement	1.039.224	14,1	206.340	62.500	30
0.5. Enqêtes	42.000	0,6	42.000	-	
Total budget administratif (CAFI+JICA)	4.418.774	59,8	1.041.700	392.600	38
Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (CAFI+JICA)	382.113	5,2	76.423	5.900	8,0
Montant total des Fonds CAFI	3.999.200	100	994.022	187.700	19,0
Montant total des Fonds JICA	3.389.287	100	734.727	325.990	44,0
Montant total (CAFI+JICA)	7.388.487	100	1.728.749	513.690	30,0

b) Liste des ALE ou PLE

Table 7 Suivi des contrats des PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
1	PLE GROUPEMENT AMAR et CAFEN Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu	15.000$/mois	11 nov. 2019	11 nov. 2019	30 juin 2020	26 mois (jusqu'à la fin de juin 2022)	Assumé par le fonds JICA Prestation de 3 animateurs et 3 agronomes
2	PLE AIPD Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu	15.000$/mois	13 nov. 2019	13 nov. 2019	30 juin 2020	26 mois (jusqu'à la fin de juin 2022)	Assumé par le fonds JICA Prestation de 3 animateurs et 3 agronomes

c) Informations sur la gestion financière

L'état d'exécution budgétaire calculé à partir des dépenses de janvier à mai est d'environ 30%. Les principales causes de ce retard sont les suivantes.

- Les procédures d'achat d'équipements coûteux tels que les motos et les ordinateurs personnels, et les procédures de contrats liés à l'élaboration des plans d'ETD et aux enquêtes sur la démographie liée aux forêts sont suspendues par le COVID-19.
- L'achat de matériel pour l'agroforesterie et les paiements pour gestion de pépinière et pour la plantation d l'agroforesterie auront lieu dans la seconde moitié de l'année.

d) Ressources supplémentaires

Le Budget total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de *7.388.618 Dollars US*, dont *3.999.769 Dollars US* au titre du financement CAFI et un financement additionnel JICA de *3.388.849 Dollars US.* En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget est divisé en deux portions : le financement sécurisé et le financement additionnel. Il s'élève respectivement à 2.992.530 *Dollars US* et 1.007.240 *Dollars US*.

e) Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme

En examen sur la possibilité de financement supplémentaire sur les points suivants;

1) Implication accélérée du gouvernement provincial
2) Zonage / Clarification des règles de contrôle, appui à la mise en application
3) Renforcement de la sauvegarde REDD+
4) Amélioration générale de la chaîne de valeur
5) Collaboration renforcée avec 'le Programme PSFD/Savanes CAFI-AFD'

f) Audit

Vérification périodique des dossiers de comptabilité menée par la JICA (3 fois par an).

9. Gestion participative

Table 8 Gestion participative

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	commentaires
Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu	Deux documents ont servi comme référence dans l'élaboration du PIREDD KWILU : 1. Le Plan d'Action du Gouvernement du Kwilu 2. Le Plan d'Aménagement du Kwilu	En février 2020, le «Plan forestier provincial (ébauche)» a été collecté.	L'exploitation de ces documents a dégagé la nécessité de les dépoullier afin d'identifier les faiblesses éventuelles et de produire d'autres plus valables. Des dispositions sont prises pour appuyer le gouvernement provincial à produire le Plan d'action REDD+ provincial du KWILU Des informations telles que la distribution des forêts à haute valeur de conservation et les zones de promotion de reboisement sont référencées.
Contacts avec autorités politico-administratives	Les autorités politico-administratives du Kwilu ainsi que les services techniques de l'Etat au niveau provincial, urbain et territorial (l'environnement, l'agriculture, le développement rural, les affaires foncières) tous ont été consultés au moment de l'élaboration du document projet PIREDD KWILU	Ces mêmes autorités sont consultées en permanence selon les besoins et circonstances. En février 2020, dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu, une consultation par rapport a la matière de sauvegarde a été tenue dans laquelle les grandes lignes du PIREDD Kwilu étaient expliquées aux acteurs locaux (responsables administratifs, CARG, GTCR, etc.), et des avis relatifs à la sauvegarde ont été rassemblés.	Les consultations auprès des autorités politico-administratives ont permis d'obtenir l'implication des services techniques dans la mise en œuvre du PIREDD KWILU. Un mémorandum de collaboration est signé entre le gouvernement provincial du Kwilu et la JICA pour mieux coordonner la participation des services techniques dans la réalisation des activités du PIREDD KWILU. Des consultations similaires devraient être menées à Idiofa et à Bagata.
Consultations des opérateurs intervenant dans la zone	Au moment de la formulation du PIREDD KWILU, plusieurs programmes étaient en cours d'exécution dans la province du Kwilu, les plus remarquables PRODADEKK (programme de la CTB), PAPAKIN, PADIR, les ACDI (programme de LUSEKELE) et BD. Tous ces programmes étaient consultés et	✓ Au moment de la mise en œuvre du PIREDD KWILU, dès avril 2019, seul le projet PAPAKIN est resté opérationnel, après une interruption de plus ou moins deux ans. ✓ Lorsque la consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le	Nous prévoyons d'organiser des rencontres de partages d'expériences pour identifier les effets de synergie de PAPAKIN et PIREDD KWILU, aussi d'éviter le chevauchement éventuel, étant donné que les deux programmes sont réalisés

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	commentaires
	ont permis de bien définir le PIREDD KWILU	territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.) Dans l'atelier, on a discuté des risques supposés et des mesures d'atténuation liés à "la terre", "la distribution des bénéfices", "la conservation des terres agricoles et terres reboisées (du pâturage, du feu, etc.)" et "le problème du genre / travail des enfants". ✓ En ce qui concerne les activités des villages, le projet a établi un processus (ébauche) qui inclut la sécurisation des terres, le CLIP, les considérations environnementales et sociales, l'élaboration du PSGRN, etc.	dans la même zone avec des activités parfois similaires. Des consultations similaires devraient être menées à Idiofa et à Bagata.
Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières	Le PIREDD KWILU est un fruit des consultations auprès des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières et même des ONG locales.	En plus des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières, même les ong locales, les structures regroupant les organisations de la société civile sont aussi consultées : le cas de la GTCR provinciale du KWILU. Au niveau des villages candidats pour les activités test de l'agroforesterie ont été organisées les séances d'explication du projet, en vue de favoriser la compréhension des villageois sur le contenu du projet.	Le principe d'un processus participatif est bien respecté. Toutes les parties prenantes aux différents processus sont associées dans la réalisation des activités.

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	commentaires
Comité de Pilotage		Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PIREDD KWILU.	En juillet 2019, le COPIL du PIREDD KWILU a tenu sa première réunion au cours de laquelle le document du projet et le PTBA 2019 étaient validés. Le 7 février 2020, le 2e CoPIL s'est tenu dans la ville de Bandundu. Dans ce CoPIL, le PTBA 2020 était approuvé. En plus, les recommandations du gouvernement provincial ont été présentées dans un communiqué.
Elaboration du plan d'action REDD+ provincial		✓ Etablissement d'un groupe de travail (GT) composé des services techniques des secteurs concernés (environnement, agriculture, affaires foncières, aménagement du territoire, développement rural, énergie, plan) au niveau de la province de Kwilu pour élaborer le plan d'action REDD+ provincial. Le GT aura plusieurs séances de travail pour élaborer le plan d'action.	La première et la deuxième session de GT ont eu lieu le 6 février 2020 (ville BDD) et le 24 au 26 février (ville BDD) respectivement. Lors de ce GT, les conférences sur les principes fondamentaux du changement climatique et la vision de la RDC par rapport à la REDD+ ont été données et une série des discussions s'est tenue en modalité d'atelier participatif.

Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR ? ☑Oui ☐Non. Comment ou pourquoi selon le cas.

Le guide a été cité comme référence lors de la conception du processus participatif du PIREDD Kwilu.

10. Termes transversaux

10.1. Gouvernance

10.1.1 Réunion du Comité de pilotage (CoPIL)

La deuxième réunion du Comité de pilotage du PIREDD s'est tenue le 7 février 2020 dans la ville de Bandundu.

Des présentations y ont été faites sur l'avancement des activités, le PTBA 2019 et le PTBA 2020 qui ont été approuvés par le Comité. On trouvera en document annexe 2 le communiqué publié à l'issue de ce Comité de pilotage.

10.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+

Établissement d'un plan d'action REDD+ provincial

Pour l'établissement du plan d'action REDD+ provincial, un groupe de travail composé de fonctionnaires techniques dans les secteurs concernés au niveau de la province de Kwilu (environnement, agriculture, fonciers, aménagement du territoire, développement rural, énergie, plan) a été mis en place et procède à une réflexion sur ce plan d'action en se réunissant plusieurs fois. Dans le cadre de chaque réunion du groupe de travail, pour renforcer les capacités des acteurs en matière de promotion de la REDD+, des thèmes sont définis et des formations sont réalisées.
Dans le premier semestre 2020, les deux ateliers de groupes de travails suivants ont été tenus :

a. 6 février 2020 (Bandundu) première session de groupe de travail

   Un projet de structure du plan d'action REDD+ provincial a été présenté aux membres du Groupe de travail et des explications leur ont été données sur la procédure d'élaboration du plan, sur le calendrier, etc.

b. 24 au 26 février 2020 (Bandundu) deuxième session du groupe de travail
   Dans ce groupe de travail, à l'issue d'un cours en salle consacré aux notions de base du changement climatique et à la vision de la RDC en matière de REDD+, il a été débattu du projet de structure proposé pour le plan d'action, et procédé, sous la forme d'un atelier participatif, à des discussions portant notamment sur les politiques, les plans, et le système juridique en la matière dans la province du Kwilu, ainsi que sur la situation générale de la province.
   La partie de cours en salle a été réalisée avec la coopération de la Coordination nationale REDD.

   Les documents utilisés pour les explications données dans le cadre de la première session et de la deuxième session du Groupe de travail sont joints en tant que documents annexes 3 et 4.

10.2. Genre

Profitant de la Journée mondiale de la femme, le 8 mars 2020, le samedi 7 mars, le projet a organisé un atelier par rapport à la participation des femmes au PIREDD au village de Kwango-Carrefour qui localise près de la ville de Kikwit.
En outre, des consultations en matière de sauvegarde ont été menées dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, dans lesquelles une série de discussions ont été tenues concernant des risques supposés et des mesures d'atténuation en matière de genre.

Table 9 Suivi des aspects Genre

Critère	Actions prises pour intégrer l'aspect genre	Résultats	Coût en USD	Défis
Mise en œuvre/Activités	Activités de prise en compte du genre associées à la Journée mondiale de la femme	Plus de 60 femmes de 7 villages et environ 40 personnes, dont des chefs de groupement, des chefs de village, des chefs de terre et des représentants de CLD, ont participé à un atelier sur l'importance de considération de genre et de la participation des femmes au PIREDD. Des personnes des médias ont participé à cet atelier, profitant comme une opportunité pour la communication publique et la diffusion.	3.300$	La promotion de la participation des femmes dans les sociétés traditionnelles des zones rurales nécessite un processus de temps considérable et un dialogue attentif.

10.3. Peuples Autochtones

Aucune zone de peuples autochtones n'a été confirmée dans la zone cible de PIREDD Kwilu.

10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Étant donné que dans les zones d'intervention, il y a une tendance que les jeunes sont engagés dans la production de charbon de bois, le projet doit considérer son rôle dans les activités PIREDD et dans la préparation et mise en œuvre du PSGRN.

10.5. Respect de normes environnementale et sociale

En juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu'en principe il n'existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l'information, la consultation publique, les éléments faisant l'objet de l'évaluation d'impact, le suivi / les plaintes et les recours, l'écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l'acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la

planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l'établissement du plan d'engagement.
Sur la base des instructions données à l'issue des concertations avec le FONAREDD (mai, juillet et novembre 2019), le PIREDD Kwilu a décidé d'élaborer, en complément des études d'impact préliminaires (1) une évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux (2) un plan d'engagements sociaux et environnementaux (qui suit les critères de la Banque Mondiale), ainsi que (3) un plan de gestion environnementale et sociale fondé sur (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière.

a) Etude d'impact environnementale et sociale

Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? ☑OUI / NON.

Les activités suivantes ont été menées jusqu'en juin 2020 en matière de sauvegardes (Voir Annexe 8 Evaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux (avant-projet), Annexe 9 Plan d'engagement environnemental et social (avant-projet), Annexe 10 Plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (avant-projet)

a. Étude de constats sur le terrain pour l'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux

Dans le cadre de l'élaboration des documents ci-dessus, pour mettre au clair en premier lieu les éléments de gestion des impacts environnementaux et sociaux, dans le but de vérifier les informations pour prévoir les impacts et les risques, une étude sur le terrain a été réalisée du 10 au 16 décembre 2019 dans les villages situés autour de Kikwit.

b. Consultations locales sur les sauvegardes

Après l'élaboration des ébauches des documents (1), (2) et (3) susmentionnées, des consultations portant sur les sauvegardes ont été organisées (sous la forme d'ateliers) dans les territoires de Masi-Manimba et de Bulungu, qui avaient fait l'objet d'activités durant la phase de test. Dans chacun de ces deux territoires, ces consultations ont été réalisées en deux étapes, le premier jour, au centre du territoire, sous la forme d'un atelier s'adressant aux représentants locaux, notamment aux services administratifs concernés au niveau territoire et au niveau secteur (Administrateur du territoire, Chef du secteur concerné, services déconcentrés de l'environnement, du foncier, du développement rural, etc.) et aux organisations de la société civile (genre, ONG, etc.), puis le deuxième jour dans les zones de la phase de test sous la forme d'ateliers destinés notamment aux représentants communautaires (chefs de groupements, chefs de villages, chefs de terre et CLD, groupements féminins, groupements de jeunes, etc.). Dans le cadre de ces ateliers, après des explications données sur la REDD+ et sur le PIRRED Kwilu, ainsi que sur la procédure de participation au niveau des villages, il a été procédé à des discussions de groupe sur les impacts négatifs et les risques prévus dans le projet d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux, notamment en matière de « foncier », de « répartition des bénéfices », de préservation (face au pâturage, aux incendies, etc.) des terres agricoles et des plantations » et de « problèmes de genre et de travail des enfants », les risques envisagés et les mesures d'atténuation ont été examinées, et tous les participants ont procédé ensemble à une revue.

Table 10 Calendrier des réunions d'information sur le projet et des consultations sur les sauvegardes

Jour	Lieu de tenue	Participants
Lundi 24 février	Masi-Manimba	Acteurs de l'administration, CARG[2], GTCR[3], etc.
Mardi 25 février	Village de Fula	Représentants au niveau communautaire (chefs de groupements, chefs de village, chefs de terre, CLD, groupements féminins, groupements de jeunes, etc.) Étaient concernés les quatre villages dans lesquels sont actuellement mises en œuvre des activités autour de Masi-Manimba.
Jeudi 27 février	Bulungu	Acteurs de l'administration, CARG, GTCR, etc.
Vendredi 28 février	Village de Soa	Représentants au niveau communautaire (chefs de groupements, chefs de village, chefs de terre, CLD, groupements féminins, groupements de jeunes, etc.) Étaient concernés les huit villages dans lesquels sont actuellement mises en œuvre des activités autour de Bulungu

c. Examen du mécanisme de gestion des plaintes

Pour ce qui concerne le mécanisme de gestion des plaintes, outre l'examen réalisé des modes d'opération tels que la réception des plaintes et la réponse à apporter, un canevas pour l'enregistrement des plaintes a également été élaboré. Les CLD des villages cibles constituent les points focaux de réception des plaintes au niveau village, et reçoivent ces plaintes par l'intermédiaire des animateurs qui en sont chargés. Les plaintes sont également recevables sur les canaux suivants : téléphone/SMS : 0829380140, adresse e-mail : callistem@yahoo.fr, site Internet : https://jaftadrc2019.wixsite.com/drc-forest-jica-cafi/blank?lang=fr.

En mars 2020, cinq plaintes ont été reçues. Toutes les plaintes étaient liées au retard de la signature des mémorandums de la collaboration entre le projet et CLDs et ont déjà été réglées.

d. Formation des techniciens des ONG en matière de sauvegarde

Lors d'une réunion avec les techniciens (animateurs et techniciens agricoles) des ONG prestataires, une formation leur a été dispensée en matière de sauvegarde au niveau du terrain (en particulier sur les mécanismes de gestion des plaintes, sur l'évaluation participative des impacts environnementaux et sociaux au niveau village et sur le processus d'élaboration des plans de gestion).

b) Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes

Table 11 Suivi des mesures/principes des sauvegardes

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	En raison de la déforestation, il a été décidé que les zones non forêts, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites candidats pour les sites principaux de l'agroforesterie. Pour les forêts restantes, par le biais de l'élaboration d'un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d'éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité.		Les plantes de plantation devraient être principalement des acacias et des cultures annuelles (par exemple le manioc, etc.). En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer la biodiversité des sites de l'agroforesterie. Il y a lieu de prêter attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de

[2] CARG : Conseil Agricole Rural de Gestion
[3] GTCR : Groupe de Travail Climat REDD+ (groupe d'ONG liées à la REDD+)

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
			renforcer la conservation de l'écosystème dans les zones non forêts, en particulier les savanes.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Une consultation publique a été organisée en février 2020, et les mesures d'atténuation qui exploitent les opinions collectées seront étudiées. En outre, le mécanisme de gestion des plaintes qui contribue à la transparence et à la bonne gouvernance a été renforcé, et le système permettant de recevoir largement des opinions et des propositions des parties prenantes y compris les villages a été mis en place. Dans les activités REDD+ à grande échelle, il est prévu de diffuser largement le processus de sélection des villages cibles et des exploitants agricoles cibles par l'intermédiaire d'émissions de radio, etc. Les villages cibles et les exploitants agricoles cibles seront sélectionnés en appelant publiquement les villages et les exploitants agricoles qui manifestent leur intérêt dans les secteurs désignés ayant un haut potentiel de REDD+.		Diverses possibilités de communication seront utilisées pour en informer les parties prenantes qui ne participent pas directement au programme et pour promouvoir leur compréhension sur les activités REDD+.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Lors de la sélection des sites de l'agroforesterie dans les villages cibles, pour minimiser l'impact sur la communauté en matière de droits fonciers et les autres parties prenantes, il a été décidé qu'un processus soigné pour la planification et la vérification participatives, incluant le CLIP, la cartographie participative et la vérification sur le terrain sera pris. En plus, parallèlement à la préparation du plan simple de gestion des ressources naturelles du village, qui déterminera tous les sites d'activités cibles, une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau du village sera réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social du village.		Etant donné qu'il n'y a pas de cas précédents pour la méthode consistant à faire une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des villages pour élaborer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages de manière participative, la méthode de réalisation sera établie par tâtonnement.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	La durabilité des activités REDD+ seront renforcées par le biais des considérations des activités contribuant à l'agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l'agriculture, etc. En termes de durabilité et de mise à grande échelle des sites de l'agroforesterie, le plan de renforcement de la chaîne de valeur sera mis en œuvre de manière supplémentaire en vue d'améliorer la valeur des produits et des services issus de l'agroforesterie.		Lors de la planification du renforcement de la chaîne de valeur, les communautés qui ne participent pas directement au programme, ainsi que les villages et les exploitations agricoles qui ne sont pas ciblés, seront impliqués.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Même que le Principe 4		Même que le Principe 4
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Même que le Principe 3 En plus, ce principe sera complété par la réponse au système de réception des plaintes.		Même que le Principe 3

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)	Même que le Principe 3 En outre, le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers la publicité par la radiodiffusion et des activités de soutien par les techniciens dans les villages cibles.		Même que le Principe 3 Les outils et d'autres instruments pour le partage d'informations et la sensibilisation au niveau du village seront créés.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu'aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d'exploitation forestière		La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du CoPIL et celles menées au niveau provincial (appui à l'élaboration du plan d'action REDD+).
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le PIREDD Kwilu a choisi ses zones d'activités de manières à se concentrer dans les régions les plus affectées en proposant des activités qui s'attaquent aux principaux moteurs de la déforestation. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d'atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs.		Même que a) ci-dessus.
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Même que le Principe 3 Le plan de gestion environnementale et sociale met également l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité.		Même que le Principe 3 La reconnaissance du travail des enfants et des droits de l'enfant varie d'un village à l'autre, et il faut prendre du temps pour trouver des mesures de prévention appropriées.

11. Gestion des risques

Table 12 Gestion des risques.

Reconnaissance des risques				Traitement des risques		
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Actions prises	Responsable	Objectif à atteindre
Elément	Etat actuel					
(1) Risque lié aux maladies infectieuses	D'après le rapport de situation de l'OMS sur COVID-19 daté du 30 juin, 6 938 cas confirmés au total (dont 166 décès) ont été enregistrés. Trois nouveaux cas ont été signalés dans la province du Kwilu entre fin mai et juin, ce qui porte le nombre total de cas à quatre. L'état d'urgence a été déclaré le 24 mars, avec des mesures telles que la fermeture de la frontière et l'interdiction de la	Mars 2020	Impact : Elevé	Les opérations du personnel local basé à Kikwit et des ONG sous-traitées n'ont pas été affectées jusqu'à présent. Comme la pandémie de COVID-19 peut se poursuivre pendant une longue période, les contre-mesures seront envisagées en classant les activités en trois catégories : celles qui doivent être poursuivies sur le terrain, celles qui doivent être transférées au Japon et celles qui doivent être arrêtées.	JICA-ETEP	En cours de traitement

Reconnaissance des risques				Traitement des risques		
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Actions prises	Responsable	Objectif à atteindre
Elément	Etat actuel					
	circulation entre Kinshasa et les provinces (date de fin encore à déterminer)					
	L'envoi des experts japonais est suspendu conformément à l'instruction de la JICA du 18 mars, et les activités dont la mise en œuvre est difficile en l'absence des experts japonais (transfert de technologie, nouvelles activités, etc.) seraient arrêtées, ce qui pourrait entraîner un retard dans l'avancement du projet.			Sous le contrôle à distance par les experts japonais, un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages cibles d'essai REDD+ et un plan simple de gestion environnementale et sociale participative seront préparés ainsi que la mise en œuvre d'une enquête sur l'état des lieux sera poursuivie jusqu'en août environ. Puis, le processus des activités d'essai REDD+ sera examiné, et la préparation des activités d'essai REDD+ à grande échelle (par exemple, reboisement et agroforesterie, gestion simple des ressources naturelles du village, etc.) sera entamée. L'objectif est de commencer la plantation avec les concessionnaires en octobre 2020 et celle avec les paysans en mars 2021.		
(2) Risque lié à l'usufruit de terrain	Suite aux entretiens avec les villageois, tenus dans la préparation des activités d'agroforesterie et autres qui ont débuté à titre d'essai en décembre 2020 (activités d'essai REDD+), il s'est avéré qu'il ne sera pas possible de sécuriser l'usufruit de la zone allouée pour les activités du Comité Local de Développement (CLD) en raison d'un changement de l'intention du chef de terre, ce qui entraînera un risque de futurs différends entre le CLD et le chef des terres. Des recommandations ont été faites, par ex. la régularisation du dialogue avec le gouvernement provincial.	Décembre 2019	Impact : Faible	Les mesures visant à répondre à ces préoccupations sont les suivantes : 1) Pour sécuriser l'usufruit, le processus nécessaire pour sécuriser l'usufruit a été clairement expliqué pour non seulement le CLD mais aussi les chefs de terre, 2) Concernant les documents connexes, positionnés comme processus de sécuriser l'usufruit, dans le but de s'assurer la mise en œuvre du processus de conclusion de la convention entre le projet et le CLD et du processus de conclusion de la convention entre le CLD et le chef de terre, le projet a reçu les conseils d'un chercheur sur le droit à la terre à l'Université de Kinshasa (qui est également un avocat qualifié) et également subi le contrôle juridique du conseiller juridique du Bureau de la JICA.	JICA-ETEP	Déjà traité

Reconnaissance des risques				Traitement des risques		
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Actions prises	Responsable	Objectif à atteindre
Elément	Etat actuel					
	(2) Lors de la consultation menée aux territoires de Masi-Manimba et de Bulungu, du 24 au 28 février 2020, avec la participation de représentants des niveaux administratif et communautaire, il est prévu d'avoir le risque de différends liés à la mort des chefs terre, et des mesures préventives ont été proposées.	Février 2020		Tenant compte de la proposition faite dans la consultation, lors de la signature du chef de terre, un document de consentement de la réunion familiale du chef de terre doit être annexé ou la signature de la personne ayant le droit de succession des droits du chef de terre doit être ajoutée, etc.	ETEP	
				En outre, étant donné que les activités d'agroforesterie avec les villages et les propriétaires de concessions agricoles sont préparées localement, le système de fonctionnement du mécanisme de réception des plaintes a été aménagé pour la première étape à partir de mars.	ETEP	

12. Illustration narrative spécifique

12.1. Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l'implication des concessionnaires agricoles et des villageois

Activités réalisées durant la saison 2019 B (plantations en mars-avril 2020)

Dans le cadre du premier Comité de pilotage tenu en juillet 2019, les activités en matière d'agroforesterie de la saison 2019 B, positionnées en tant qu'activités test pour connaître la réalité du terrain, ont été paramétrées à un objectif de superficie de plantations de 500 hectares.

La sélection des villages et des concessions agricoles a démarré en décembre 2019, et les plantations ont été finalement réalisées dans 33 villages (pour un total d'environ 290 ha) et 21 concessions (totalisant quelque 150 hectares) (Voir le Tableau 13 : Liste des villages et des concessions participant à la phase de test, et le document annexe 5 : Carte des zones de mise en œuvre de la phase de test). En plus des 33 villages répertoriés dans le tableau 1, un consensus est en cours pour mener des activités dans sept villages pour la saison A 2020 (plantation en octobre à novembre 2020). De plus, les deux autres villages sont en train de poursuivre la coordination interne du village pour mettre en œuvre les activités en 2020. Au cours de la saison A 2020, la formation de consensus sera promue pour mettre en œuvre des activités à grande échelle, y compris ces 9 villages. Les photos des activités dans les villages et les concessions sont en annexe 6.

Bien qu'un cas de personne infectée par le COVID-19 ait été constaté fin avril dans la province du Kwilu, aucune propagation n'était rapportée au-delà de ce cas. Même si le nombre de personnes infectées est passé fin mai à deux, la situation n'a pas connu de changement important, et les activités en matière d'agroforesterie et de conservation des forêts menées avec les villages et les concessions se poursuivent. Fin juin, il est procédé à l'élaboration des PSGRN (Plans de Gestion Simplifiée des Ressources Naturelles) dans les villages où la phase de test a été mise en œuvre ainsi qu'aux paiements pour services environnementaux (PSE) aux villages et aux concessions.

De plus, tout au long de la phase de test, des formulaires de conventions entre les Comités locaux de développement (CLD) et les chefs de terre pour sécuriser les terres sur lesquelles les CLD mettent en œuvre leurs activités, des formulaires de mémorandums de coopération entre le projet et les CLD pour préciser clairement les activités des CLD et les PSE, etc. ont été élaborés. De surcroît, des documents techniques, notamment un projet de procédure pour le processus de sélection des villages et concessions, l'établissement de consensus et la mise en œuvre des activités, un projet de procédure d'établissement du PSGRN, un projet de critères de sélection des villages et concessions, et un projet de guide pour les enquêtes de référence ont été élaborés. Ces documents de procédure seront désormais révisés et finalisés dans le cadre de l'exécution de la phase de plein déploiement. Dorénavant, ces documents des procédures seront revus pour ses améliorations au cours de la mise en œuvre de la phase d'exécution à grande échelle et finalisés à la seconde moitié de 2023.

Table 13 Liste des villages et concessions participant à la phase de test

ID	Nature	Axe	Nom définitif des villages et de fermières	superficie provisoire (Ha)
1	CLD	Axe 1	Nkata Luwala	10,02ha
2	CLD	Axe 1	Kwanga Nganzi	10,89ha
3	CLD	Axe 1	Kwanga Carrefour	10,43ha
4	CLD	Axe 1	Kakoy	10,87ha
5	CLD	Axe 1	Kimbedi	10,35ha
6	CLD	Axe 1	Kimbinga	10,12ha
7	CLD	Axe 1	Kianga 1	10,45ha
8	CLD	Axe 1	Camp pompe	11,33ha
9	CLD	Axe 1	Kikongo	5,13ha
10	CLD	Axe 1	Yoko	10,50ha
11	CLD	Axe 1	Kindala	11,45ha
12	CLD	Axe 1	Muluma	10,28ha
13	CLD	Axe 2	Dunga	8,70ha
14	CLD	Axe 2	Mandungu	8,75ha
15	CLD	Axe 2	Ngula	5,48ha
16	CLD	Axe 2	Langa	6,35ha
17	CLD	Axe 2	Kongila	9,91ha
18	CLD	Axe 2	Bumba Puta	5,40ha
19	CLD	Axe 2	Bumba Siefac	6,40ha
20	CLD	Axe 2	Kazamba Ngwangu	4,00ha
21	CLD	Axe 2	Mindedi	9,10ha
22	CLD	Axe 3	Mbanza Mfumu nketo	5,14ha
23	CLD	Axe 3	kikondji matadi	5,54ha
24	CLD	Axe 3	Kiwawa Fioti	10,57ha
25	CLD	Axe 3	Fula	5,49ha
26	CLD	Axe 4	Mibambi	10,04ha
27	CLD	Axe 4	Kwaya	11,14ha
28	CLD	Axe 4	Kiyansi	9,93ha
29	CLD	Axe 4	Camp bulungu	10,57ha
30	CLD	Axe 6	Lwembe	10,51ha
31	CLD	Axe 6	Kasoma	5,02ha
32	CLD	Axe 6	Kimputu Nseke	10,03ha
33	CLD	Axe 6	Kimpata	10,64ha
Total CLD (village)				**290,53ha**
1	Fermière	Axe 1	Amba	5,01ha
2	Fermière	Axe 1	Kasiama Kas	3,13ha
3	Fermière	Axe 1	Emut Business	5,25ha
4	Fermière	Axe 1	Bwele	5,01ha
5	Fermière	Axe 1	La Benjamine	14,85ha
6	Fermière	Axe 1	Kimbodja	13,14ha
7	Fermière	Axe 1	Willy Minalumbu	10,05ha
8	Fermière	Axe 1	DIPRO	6,60ha
9	Fermière	Axe 1	Mosango Hopital	6,24ha
10	Fermière	Axe 1	Gomena	10,15ha
11	Fermière	Axe 2	Uzimesa Engi claude	3,34ha
12	Fermière	Axe 2	Ulume Ghiledi	10,00ha
13	Fermière	Axe 2	Ghiledi Mutem	10,00ha
14	Fermière	Axe 2	Kivudi	5,00ha
15	Fermière	Axe 2	Yindula	5,00ha
16	Fermière	Axe 2	Uzimesa Engi claude	5,38ha
17	Fermière	Axe 2	Ndungi	5,06ha
18	Fermière	Axe 3	MC Yasa	5,26ha
19	Fermière	Axe 3	Lupemba (Peniel)	10,69ha
20	Fermière	Axe 3	Kwaya Ong	3,90ha
21	Fermière	Axe 6	Menga	7,09ha
Total Fermière (concession)				**150,15ha**

Elaboration des PSGRN des villages cibles pour la saison B 2019

Des plans simples de gestion des ressources naturelles (PSGRN) seront élaborés pour les villages qui mettent en œuvre les activités de la saison B de 2019. La procédure de préparation est supposée comme suit conformément à l'annexe 7, partie II. A travers le processus de la préparation des plans dans cette phase de test, cette procédure de préparation sera essayée et révisée, afin que les PSGRN soient élaborés de manière efficace et pertinente.

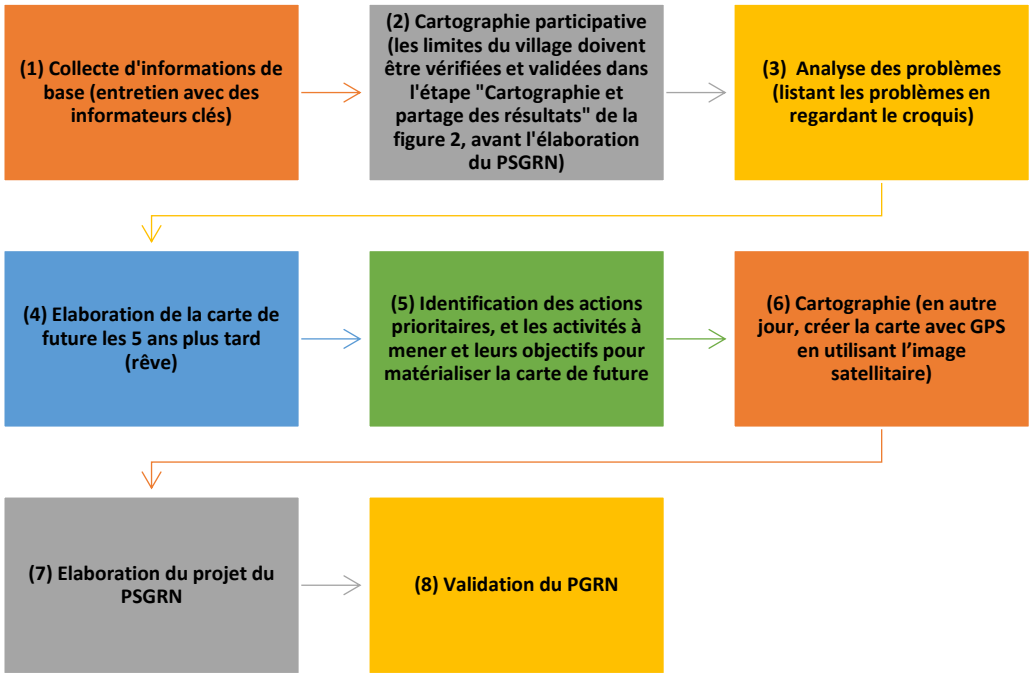

Figure 1 Processus de la préparation des PSGRN (proposition)

Dans le processus de la préparation des PSGRN, les villageois non seulement planifient des activités agroforestières, mais analysent également les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts des villages et préparent des plans, y compris la conservation des forêts restantes, etc., pour parvenir à une conservation et une utilisation durable des ressources naturelles dans les villages.

Préparation des activités de la saison 2020 A (plantations prévues en octobre-novembre 2020)

L'exécution à plein déploiement de la saison 2020 A (plantations prévues en octobre-novembre 2020) se fera en ajustant les processus et des modes d'exécution en fonction du retour d'expérience et des enseignements tirés de la phase de test. Voici quel est le processus de mise en œuvre envisagé à l'heure actuelle :

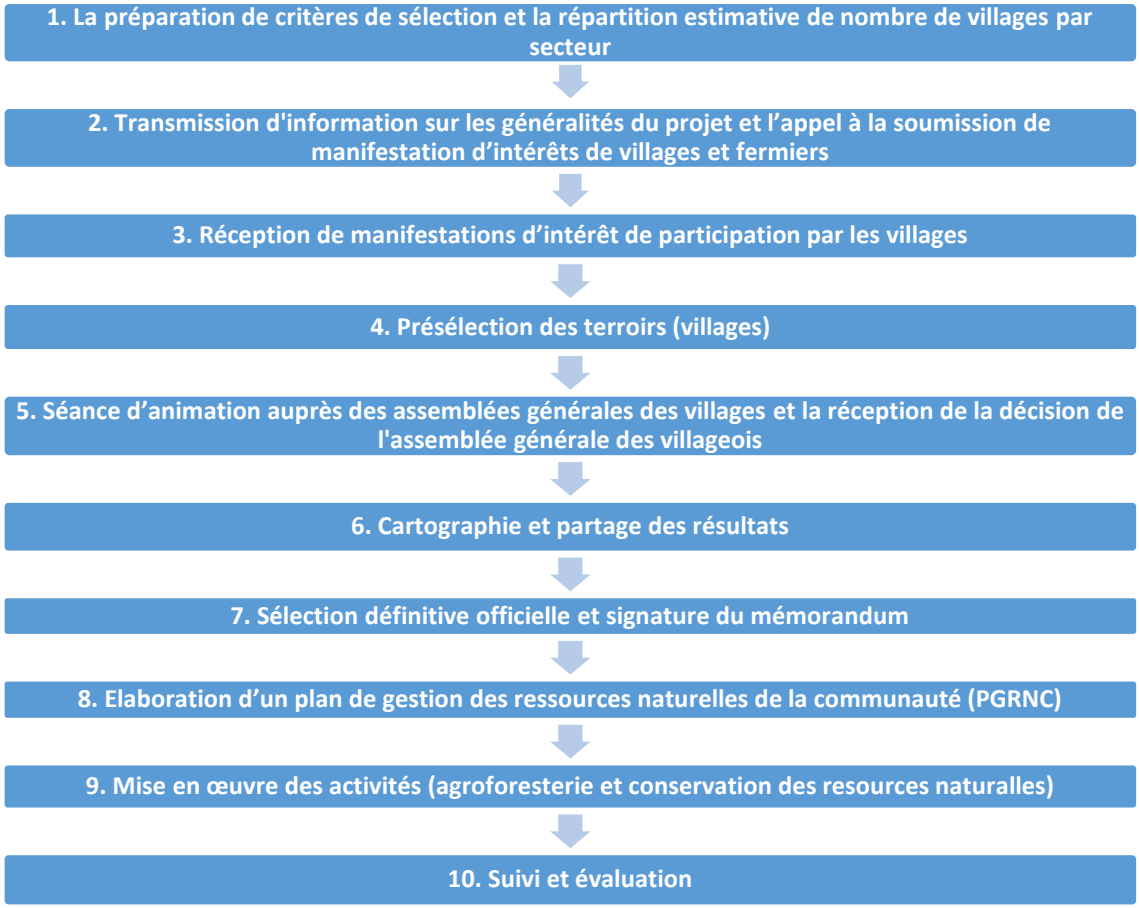

	Etapes	mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	La préparation de critères de sélection et la répartition estimative de nombre de villages par secteur	X											
2	Transmission d'information sur les généralités du projet et l'appel à la soumission de manifestation d'intérêts de villages et fermiers	X											
3	Réception de manifestations d'intérêt de participation par les villages	X											
4	Présélection des terroirs (villages)		X										
5	Séance d'animation auprès des assemblées générales des villages et la réception de la décision de l'assemblée générale des villageois		X	X									
6	Cartographie village et partage des résultats			X	X								
7	Sélection définitive officielle, et signature du mémorandum			X	X								
8	Elaboration d'un plan simple de gestion des ressources naturelles du village (PSGRN)			X	X	X	X						
9	Mise en œuvre des activités (agroforesterie et conservation des resources naturalles)				X	X	X	X	X				
10	Suivi et evaluation									X	environ 2 ans ~		

Figure 2 processus de mise en œuvre

Cependant, comme indiqué plus haut, en raison de l'impact du COVID-19, en plus de la suspension de l'envoi d'experts japonais, en RDC même, l'état d'urgence a été déclaré et les déplacements entre Kinshasa et les autres provinces ont été restreints. Dans la ville-province de Kinshasa, une mesure de confinement ayant été prise pour la commune de la Gombe, il est interdit de sortir de chez soi, hormis pour certaines personnes assurant certains services ou pour des raisons urgentes, et l'accès à cette commune à partir d'autres communes est également restreint.

Dans une telle situation, nous envisagerons des moyens de poursuivre autant que possible les activités en RDC en recourant au personnel local. De façon concrète, nous envisageons, pour ce qui concerne la saison 2020 A, de centrer les activités sur les concessions qui permettent une sécurisation des terres et un processus d'établissement de consensus relativement faciles, tandis que les experts japonais mettront en œuvre à distance les activités concernant les villages, avec précaution et en prenant le temps nécessaire, en liaison avec les personnels locaux, puis, à partir de la saison 2020 B, de déployer les activités à plein régime.

Actuellement, conformément au processus de la Figure 1, des préparatifs sont en cours pour une étude détaillée des critères de sélection, et pour des émissions de radio à destination des villages et des concessions pour leur présenter le projet en général.

13. Modalités de suivi

Le dispositif de suivi évaluation du PIREDD KWILU s'appuie sur le personnel de coordination et le personnel technique du projet. C'est ainsi que la charge de suivi évaluation est confiée au chef de Projet Adjoint qui est responsable de programmation et exécution du programme. Son temps de travail prévoit des missions sur terrain tous les 10 jours mois.

Pour remplir cette tâche, le Chef de Projet Adjoint, responsable de suivi évaluation s'appuie sur l'équipe technique (animateurs et agronome) qui évolue sur terrain et constitue un personnel ressource pour la collecte des données. La méthodologie appliquée est celle de présenter le rapport sur un document sous forme de formulaire (grille ou fiche), conçu pour fournir les données utiles dans le cadre de suivi évaluation.

Le Chef de projet adjoint a procédé au suivi des activités de terrain (principalement sur la mise en place des pépinières et la présentation des activités du projet) menées dans les villages candidats, par les effectifs des ONG dont les animateurs. Le chef du projet adjoint surveille les activités des villages et des concessions dans la phase de test menée par les membres des ONG, y compris l'animateur sur terrain.

En outre, en tant que suivi par les membres du CoPIL, qui a été recommandé par le CoPIL, en juillet, une mission de suivi sera effectuée par la Ministre de l'Environnement, qui est le point focal provincial, avec accompagnement du chef de projet adjoint. À l'avenir, les membres du CoPIL effectueront les missions de suivi environ quatre fois par an.

En outre, un guide de mise en œuvre d'enquête de référence (ligne base) a été préparé pour recueillir des données de référence sur les indicateurs des résultats. En utilisant ce guide de l'enquête de référence, un pré-test est en train de mener ciblant les villages participant à la phase de test, et sur la base de ce pré-test, ce guide sera finalisé.

Table 14 Etat d'avancement du plan de suivi du programme

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Taux de réalisation	Coûts en USD/Budget	Résultats et leçons tirées
Mission de suivi terrain	1	0 (une mission est prévue à juillet 2020)		5.000$	
Tenue du COPIL	2	1	50%		
Prise en compte des recommandations du COPIL					
Réunions de différentes plateformes					
Groupe de travail Plan d'action REDD+ provincial	4	2	50%	15.000$	

14. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Actuellement, en raison de l'influence de COVID-19, il n'est pas possible d'envoyer des experts japonais, le projet continue actuellement des activités avec uniquement le personnel local. Cependant, la coordination avec le gouvernement provincial, le processus de formation de consensus sur les activités des villages et l'organisation d'un « groupe consultatif provincial de gestion des risques », qui est important comme

mesures de sauvegarde, doivent être soigneusement exécutés et le calendrier pour les activités concernées seront peut-être être révisé d'ici là.

15. Auto-évaluation du programme

(1) Pertinence : s'apprécie en fonction de sa finalité et aussi considérée comme l'objectif de développement ;

La pertinence est évaluée comme suite.

- PIREDD Kwilu est mis en œuvre sur la base de la stratégie cadre nationale REDD+ et du plan d'investissement REDD+ pour sa mise en œuvre, ce qui signifie que le PIREDD Kwilu est cohérent avec la politique nationale.
- PIREDD Kwilu est conforme au principe de «s'approprier le processus REDD+» indiqué dans le secteur environnement du « Programme d'action du Gouvernement provincial du Kwilu (2016) ».
- L'approche pour atténuer la pression du développement sur les forêts restantes à travers des activités d'agroforesterie dans la zone de savane est évalué pertinent.
- En outre, les activités visant à créer un PSGRN (plan simple de gestion des ressources naturelles) au niveau du village sont appropriées comme outil de gestion durable des ressources naturelles, y compris la conservation des forêts résiduelles.
- La validité des activités REDD+ utilisant PES sera vérifiée par une enquête liée à PAM (politiques et mesures).

(2) Efficacité : mesure le niveau d'atteinte des résultats et des objectifs spécifiques du programme et la contribution de cela à l'atteinte de l'objectif général ou généraux ;

Bien qu'il soit encore au milieu de la phase de test et qu'il ne soit pas temps de tirer une conclusion, afin de réaliser 4500 ha de plantation au cours des quatre saisons des pluies de la période restante des trois premières années (période de budget sécurisé), il faut accélérer la mise en œuvre des activités plus que la phase de test. Cependant, d'autre part, dans l'approche participative, il est nécessaire de prendre soigneusement le temps de procéder, et il faut réfléchir à la manière efficace de procéder des activités.
De plus, afin d'atteindre une amélioration des moyens de subsistance de 10%, il est nécessaire de promouvoir les ventes de produits des activités agroforestières, et le projet prévoit de renforcer les activités de la chaîne de valeur.

(3) Efficience : consiste à apprécier de manière dont le programme transforme rationnellement et économiquement les ressources de l'intervention en résultats attendus grâces aux activités mises en œuvre ;

- Pour les activités d'agroforesterie en phase de test, le projet a dépensé les frais de gestion de pépinière et les PSE (pour la sécurisation de terre (le symbole coutumier pour la signature de convention avec des chefs de terre) et pour la préparation de terre). Ces dépenses sont conformes au budget indiqué dans le document de programme et peuvent être considérées comme exécutées efficacement.
- Le budget de PIREDD Kwilu est très limité comme ce qu'était mentionné dans l'AMI du FONAREDD. Avec cette contrainte budgétaire, le projet fait un grand effort pour atteindre les objectifs du projet. Afin d'augmenter les bénéfices en termes d'absorption et d'atténuation des émissions de carbone et d'autres co-bénéfices, nous examinerons la possibilité d'ajouter un budget supplémentaire comme ce qu'est mentionné au paragraphe 8.e).

(4) Durabilité/ou Niveau d'appropriation nationale/provinciale : correspond à la pérennisation, par les responsables politico-administratifs et les bénéficiaires finaux les bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention ;

- Afin d'assurer la durabilité des activités agroforestières, il est important que les terres soient sécurisées, les activités soient menées avec le consensus des villageois et les activités procurent des bénéfices économiques. Le projet doit améliorer encore le processus de sécurisation de terre, le processus de formation de consensus, y compris le CLIP, la procédure de préparation du PSGRN, la procédure de préparation du PGES et les outils de prise en compte environnementale et sociale qui ont été construits pendant la phase de test, afin de mener des activités avec la durabilité. En ce qui concerne les bénéfices économiques, le projet prévoit de renforcer les activités liées à la chaîne de valeur comme décrit ci-dessus.
- Un mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial a été signé et, sur la base de ce mémorandum, la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD Kwilu est prévue. D'autre part, un groupe de travail multisectoriel a été mis en place par les personnes compétentes provinciales pour la préparation du plan d'action provincial REDD+, et à travers un processus participatif, ledit plan sera formulé. Le renforcement de l'initiative du gouvernement provincial est envisagé à travers ces participations des services techniques provinciaux.

(5) Gouvernance : apprécie la manière dont le programme est dirigé avec toutes les structures de gouvernance mise par le programme notamment le comité de pilotage ;

Concernant la gouvernance, les activités suivantes sont considérées, mais il y a un retard dû à l'impact de COVID-19. Pour le moment, le projet s'efforce développer les activités possibles par e-mail et Internet, et les mettra en œuvre sérieusement lorsque les restrictions seront levées.

- Par le processus d'élaboration d'un plan d'action REDD+ provincial avec la participation des services techniques et les parties prenantes provinciaux, renforcer leur initiative et capacité concernant la REDD+.
- Le projet planifie des activités de sensibilisation et des activités de suivi impliquant des services techniques provinciaux, et à travers ces activités, le projet s'efforcera de renforcer l'appropriation et la capacité des services techniques provinciaux.
- Le projet envisage actuellement de prendre des mesures concrètes aux recommandations émises dans le CoPIL. Dans ce cadre, une mission de suivi sera conduite par la ministre de l'Environnement, qui est le point focal provincial, en juillet, et des équipements et du matériel seront fournis aux bureaux du point focal et de la coordination environnementale qui joue le rôle de secrétariat du CoPIL.

(6) Gestion participative : mesure la manière que l'agence veille pour qu'il ait une bonne participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités, notamment la société civile ;

Le projet promeuve des activités basées sur les processus participatifs afin de favoriser la transparence et l'appropriation. Plus précisément, la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration du plan d'action REDD+ provincial avec la participation des services techniques provinciaux, la mise en œuvre de la consultation publique concernant la sauvegarde (avec la participation des services techniques et de les parties prenantes locales et la participation des populations locaux), la préparation des PSGRN et des PGES à travers le processus participatif, l'implémentation de CLIP dans le processus de formation de consensus.

(7) Respect des normes socio-environnementales : mesure la manière dont les activités sont mises en œuvre au respect de sauvegarde environnemental et social ;

Comme mentionné au 10.5, il procède en consultation avec le FONARED.

(8) Système de S&E (Stratégie de communication, plaintes et recours et S&E)

Comme mentionné dans le 13, au premier semestre 2020, le projet a mis en œuvre le suivi des activités par le chef du projet adjoint et préparé le guide d'enquête de référence (ébauche) pour rassembler des informations concernant les indicateurs des résultats et les indicateurs des PAM (politiques et mesures). De plus, en juillet 2020, une mission de suivi est prévue par la Ministre de l'Environnement provinciale, qui est le point focal.
Comme mentionné ci-dessus, les activités nécessaires sont mises en œuvre pour le S&E.

16. Difficultés rencontrées et mesures prises

(1) COVID-19

Au début de la phase d'exécution de grande échelle qui envisage la mise en œuvre de plantation en octobre 2020, la pandémie de COVID-19 s'est produite, et la RDC a déclaré l'état d'urgence et a pris les mesures nécessaires (interdiction des déplacements entre les provinces, blocus de la commune de Gombe) et la suspension de l'envoi d'experts japonais.

Etant donné que la suspension de l'envoi d'experts japonais est susceptible de se prolonger probablement plus que six mois, les activités qui peuvent être effectuées par le personnel local sont poursuivies, en renforçant la communication entre les experts japonais au Japon et l'équipe locale.
Les activités des villages / concessions dans la phase de test, qui sont menées principalement par le chef de projet adjoint du bureau de Kikwit, sont exécutées sans impact significatif du COVID-19, mais le personnel de Kinshasa ne peut pas travailler au bureau de projet dans la Gombe. Ils sont obligés de travailler à domicile, ce qui entrave la gestion financière, et la communication avec le FONAREDD ou le gouvernement provincial. En outre, les déplacements de Kinshasa pour Kikwit et Bandundu sont limités, de sorte qu'il n'est pas possible de déplacer le personnel ou de transporter l'équipement et le matériel, ce qui empêche le bon déroulement des activités.
Malgré cette situation, le projet tente de poursuivre les activités pour répondre aux attentes du FONAREDD, des services techniques provinciaux, des populations et des parties prenantes locaux.
Lors de la réunion en ligne qui s'est tenue entre le FONAREDD, la JICA et la JAFTA le lundi 25 mai 2020, et le comité technique du FONAREDD qui s'est tenu le 28 mai (jeudi) 2020, s'est confirmé que le projet va prendre toutes les mesures pour poursuivre les activités sur terrain.

Précisément, le projet prend les mesures suivantes:

- A travers des réunions hebdomadaires et/ou selon la nécessité éventuelle entre les experts japonais et le personnel local, des informations sur les situations actuelles et l'avancement des travaux sont partagées parmi les membres de l'équipe du projet, ainsi que la coordination et les instructions nécessaires sont donnés en temps opportun.
- Renforcer les communications avec le ministre de l'environnement provincial, qui joue le rôle de point focal.
- Les membres japonais effectuent des tâches possibles d'effectuer au Japon (telles que la préparation de documents et de rapports, la coordination logistique, la gestion budgétaire, la coordination avec le FONAREDD, le MEDD, le gouvernement provincial, etc.)
- Mesures de prévention des infections (masques, lavage des mains, travail à domicile à Kinshasa), mesure de la température lors des réunions (en cours de l'approvisionnement en thermomètres sans contact)

(2) Etablissement des relations collaboratives avec le Gouvernement provincial

En RDC, REDD+ est développé en envisageant du cadre juridictionnel au niveau provincial. Dans le processus de développement d'activités REDD+ à échelle entière et de réalisation de paiements basés sur les résultats, les rôles que jouent les gouvernements provinciaux seront primordiaux. Compte tenu de ce point, des activités de renforcement des capacités et de suivi par les services techniques sont programmées dans le PIREDD Kwilu, ce qui leur permettra de jouer des rôles importants de leur propre initiative.
Pour établir une condition de base à cet effet, un mémorandum de collaboration a été préparé et signé entre le gouverneur de la province et le représentant de la JICA le 6 décembre 2019.
En plus, lors de la réunion du deuxième CoPIL qui s'est tenue le 7 février 2020, les recommandations suivantes ont été formulées confirmant l'importance de la participation du gouvernement provincial.

- *Installation d'une succursale de la maison de Kikwit à Bandundu ;*
- *Allouer un budget pour le secrétariat du COPIL ;*
- *Une mission de contrôle est obligatoire tous les 3 mois pour les membres du COPIL ;*
- *Répartition équitable de 250 villages pour les pépinières à travers les 4 Territoires ;*
- *Dialogue permanent entre le gouvernement provincial et le PIREDD Kwilu ;*
- *Mettre en place un mécanisme d'appropriation et de pérennisation des acquis du projet*

Actuellement le projet est en train d'étudier des mesures faisables concrètes. Premièrement, en juillet 2020, nous mettrons en œuvre une mission de suivi de la ministre de l'Environnement provincial, qui joue le rôle de point focal de la province.

17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

La leçon ci-dessous a été tirée des activités des villages / concessions dans la phase de test :

- Afin de sécuriser les terres dans les villages, les chefs de terre et les CLD, en tant qu'organisation d'exécution dans les villages, vont signer une convention, avec la présence du chef de groupement, les services techniques de cadastre et d'affaire foncière et l'administrateur de territoire en tant que témoins. Le projet a créé un modèle de cette convention. Dans le même temps, le projet a établi un modèle de mémorandum à signer par les CLD et le projet comme un engagement aux activités de projet.
- Dans un village où les activités de la phase de test sont réalisées, il y a un cas où le site de l'agroforesterie est situé dans un autre village en dehors. Pour l'utilisation du site de l'agroforesterie, la permission du chef de terre a été obtenue par la convention entre le chef de terre et le CLD, mais cela n'est pas toujours suffisant, et il est nécessaire d'identifier et valider les limites des villages par GPS / SIG au stade de la formation du consensus villageois. À cet égard, le processus d'activité villageoise est conçu et traité pour valider les limites du village avant la détermination des sites de l'agroforesterie.

18. Conclusion et recommandations

Actuellement, le projet est en train de passer de la phase de test à la phase à grande échelle et n'est pas au stade de la formulation de conclusions ou de recommandations finales.